

Rappel au Règlement—M. Blais

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE CONTRAT LOCKHEED—LA QUESTION DE LA POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT CERTIFIÉE AU MINISTRE PAR LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Approvisionnement et Services et je regrette de n'avoir pas pu le faire avant qu'il ne quitte sa place. Je le remercie d'y retourner. Ma question vise à tirer au clair les événements qui se sont déroulés le 1^{er} ou le 2 décembre. A la page 14106 du hansard, le ministre des Approvisionnements et Service a déclaré: «Le ministère de la Défense nationale m'a donné l'assurance que ce problème pouvait être réglé et que la question du financement était assurée». Plus tard, en réponse au député de Victoria, comme en témoigne la page 14153 du hansard, le ministre a indiqué que le ministère de la Défense nationale «n'a pas laissé entendre non plus qu'il ne pourrait pas respecter ses engagements financiers». Un point n'est pas clair: le ministère de la Défense nationale a-t-il fait ou non une promesse concrète quant à sa capacité de financement de ce projet? Le ministre des Approvisionnements et Services pourrait-il préciser à la Chambre si son collègue le ministre de la Défense nationale ou des fonctionnaires de ce ministère lui ont donné des renseignements ce jour-là? Dans l'affirmative, pourrait-il dire à la Chambre en quoi consistaient ces renseignements? Ou bien est-ce simplement que le ministère de la Défense nationale n'a nullement signalé l'existence de certains problèmes de financement? Y a-t-il eu une promesse précise et, dans ce cas, quelle était-elle et qui l'a donnée?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, comme je l'ai souvent dit à la Chambre, les questions du financement relèvent nécessairement du ministère de la Défense nationale, et quant à moi, j'ai rempli mon mandat de la façon dont mes obligations l'exigeaient, c'est-à-dire que le ministère de la Défense avait assuré qu'il allait veiller au financement.

[Traduction]

M. l'Orateur: Présentation de rapports des comités permanents ou spéciaux.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. En répondant à ma question supplémentaire aujourd'hui, le premier ministre a déclaré qu'à son avis, je n'agissais pas comme un gentleman en posant une telle question. Comme je sais que le premier ministre répond de façon aussi impolie seulement quand il se sent frustré et ne veut pas répondre à la question, je tiens à lui signaler que je lui pardonne d'avoir été aussi grossier et de n'avoir pas agi comme un gentleman.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais eu l'intention de laisser entendre que l'honorable représentant n'était pas un gentleman. Ce serait une contre-vérité; je sais au contraire qu'il en est un. Ce qui m'a frappé, c'est qu'il est peut-être davantage un gentleman-farmer qu'un gentleman du monde des affaires. Tout homme d'affaires sait qu'il se fait chaque jour des transactions valant des centaines de millions de dollars qui ne s'appuient que sur une promesse verbale et non sur un contrat écrit. L'honorable représentant semble l'ignorer.

[M. Whelan.]

M. Blais: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de l'article 43 du Règlement. Votre Honneur a certainement remarqué comme les autres députés que certains membres de l'opposition ont pris l'habitude de recourir à l'article 43 afin d'essayer de donner leur point de vue sur des questions politiques.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Blais: J'ai bien dit «essayer», monsieur l'Orateur. J'aurais voulu m'opposer à cette pratique lors de la présentation des motions, mais je me suis rappelé les déclarations de Votre Honneur au sujet des rappels au Règlement pendant la période des questions. Ce que je veux dire, c'est qu'à mon avis, vos décisions ne touchent pas les motions présentées en vertu de l'article 43 du Règlement. Cependant, comme je suis un homme juste...

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: Je donnerai aux députés de l'autre côté l'occasion d'en discuter parce que je suis certain que Votre Honneur sera de mon avis. J'invite donc Votre Honneur à réserver une période lors d'une prochaine séance pour que nous puissions discuter sérieusement de la question et que vous puissiez rendre une décision appropriée.

M. Baker (Grenville-Carleton): Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je suis ravi d'entendre mon honorable ami se décrire comme un homme juste.

Une voix: Simplement juste, c'est tout.

Une voix: C'est le député qui a toujours dit non aux motions présentées en vertu de l'article 43 du Règlement.

M. Baker (Grenville-Carleton): Il ne pêche pas par excès de modestie, monsieur l'Orateur. En tout cas, je pense que nous n'avons jamais eu recours à l'article 43 du Règlement à des fins politiques.

Des voix: Oh, oh!

M. Sharp: Jamais avec succès.

M. Baker (Grenville-Carleton): Sauf, monsieur l'Orateur, quand les circonstances nous ont obligés à signaler à l'attention de la Chambre les défaillances du gouvernement—elles sont légion—et des questions importantes d'intérêt public auxquelles les députés de la Chambre devraient normalement donner leur appui unanime.

Ce qui nous inquiète, toutefois, c'est que pendant toute la session le gouvernement semble avoir pensé que toutes les questions soulevées en vertu de l'article 43 du Règlement ne devaient pas être examinées. En fait, quand on écrira notre histoire, le député de Nipissing (M. Blais) restera célèbre pour avoir chaque fois dit «non» avant que la motion n'ait été entièrement proposée à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Si je me souviens du sort des motions présentées en vertu de l'article 43 du Règlement, il me semble que Votre Honneur a jugé bon de dire s'il s'agissait vraiment d'un cas d'urgence pour reprendre le terme du Règlement. C'est une décision que vous deviez prendre et que vous devez maintenir.